

Objet : composition du bureau de vote électronique pour les élections des représentants des personnels au CNESER - scrutin du 11 au 13 juin 2019.

Le Directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu la décision UTC n°2019-086I en date du 28 mai 2019 relative aux élections des représentants des personnels au CNESER,

DÉCIDE

Article 1 : composition du bureau de vote électronique

Le bureau de vote électronique relatif aux élections des représentants des personnels au CNESER qui se dérouleront par internet du mardi 11 juin 2019 10h00 au jeudi 13 juin 2019 17h00 heures locales, sera composé de la manière suivante :

Président : Antoine Seidel

Secrétaire : Aurélie Germonprez

Représentants des personnels :

- Jacky Naudin

- Vincent Robin

Article 2 : répartition des clés de vote

Deux clés de vote sont attribuées aux représentants des organisations syndicales et une clé est attribuée au président du bureau de vote.

Article 3 :

La directrice générale des services de l'UTC est chargée de l'exécution de la présente décision.

Service des
affaires générales et
juridiques
Aurélie Germonprez
☎ 03-44-23-73-76
sagi@utc.fr

Université de
Technologie
de Compiègne

CS 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23
www.utc.fr

Original : service des affaires générales et juridiques
Diffusion : rectorat
générale
rubrique actes réglementaires

Le directeur,
Philippe Courtier

